

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
UNIVERSITE M'HAMED BOUGARA BOUMERDES

06 AOUT 2026

NIF : 411020000350028

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DU CONTRAT

L'Université M'hamed BOUGARA Boumerdès ,informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à LA Consultation N°10/RECT/UMBB/ 2026

« Acquisition Refonte Complète de l'identité numérique de de l'université M'Hamed Bougara Boumerdes ».

Lancée en date 06/07/2026, que la procédure d'évaluation et d'analyse des offres conformément aux critères prévus dans le cahier des charges a donné les résultats suivants :

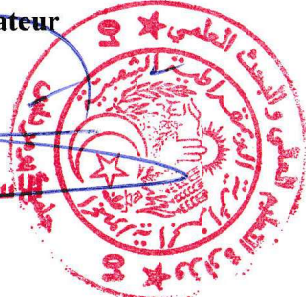
| N° | Soumissionnaire retenu (le soumissionnaire ayant présenté l'offre techniquement pré-qualifiée) | Montant en DA | Total note /100 | OBS     |
|----|------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-----------------|---------|
| 01 | WEB MINDS                                                                                      | 2 800 000.00  | 88              | Retenue |

conformément à l'article 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluations de leurs candidatures , offres techniques et financières sont invites de se rapprocher du service contractant au plus tard dans trois (03) jours à compter de la date de la notification d'attribution provisoire du contrat , pour leur communiquer ces résultats par écrit.

Suivant aux dispositions de l'article 82 du Décret Présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant Réglementation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public, les soumissionnaires qui contestent le choix opéré par le Service Contractant dans le cadre de la présente consultation , peuvent introduire un recours auprès de la Commission Sectorielle des Marchés Publics dans dix (10) jours à compter de la date de la notification des résultats provisoire de la consultation .Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

L'ordonnateur

مدير الجامعة  
الاستاذ عبد الباقي نور الدين



AB